



Affiché le 29/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Désignation des représentants au Comité local des partenaires

Délibération n° 26 04 39

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecchi, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (loi LOM),

Considérant que le comité local des partenaires est une obligation issue de la loi LOM. Ce comité a vocation à devenir le lieu du dialogue et d'échange sur les sujets structurants de la politique de mobilité conduite par l'autorité organisatrice et associe les représentants des habitants, des usagers, des employeurs et des communes ou leurs groupements,

Considérant que la Région a fait le choix de créer un Comité local des partenaires par communauté de communes. Dans ce cadre il est donc nécessaire de désigner 10 représentants (5 titulaires et 5 suppléants), parmi les conseillers communautaires,

Considérant le renouvellement du conseil communautaire en date du 31 mars 2026,

Considérant les échanges intervenus depuis le dernier Bureau du 9 avril 2026, le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, propose les personnes suivantes parmi les conseillers communautaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Cyril PIAZZA	Monsieur Francis TUJAGUE
Monsieur Pierre DONADEY	Madame Christine BEILLE TOURSCHER
Monsieur Armand GASIGLIA	Monsieur Michel CALMET
Monsieur Jean-Marc RANCUREL	Monsieur Serge CASTAN
Monsieur Gérard BRANDA	Madame Anaïs MIGONE

Le Président informe par ailleurs que 2 habitants du territoire, un homme et une femme, devront également siéger à ce comité local des partenaires après tirage au sort.

Afin de recevoir les candidatures d'habitants intéressés, il est proposé de publier un appel à candidatures sur les sites internet de la CCPP et des communes, ainsi que dans les différents bulletins municipaux.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Valide** les conseillers communautaires proposés dans les considérants de la présente délibération comme représentants de la CCPP au sein du Comité local des partenaires.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LORETZ

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA